



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 87430

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la réussite à l'école et notamment sur l'attention particulière qui devrait être portée aux territoires ultra-marins. Suite à la parution du rapport de mai 2015 « une école de la réussite pour tous », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise de « développer la formation continue des enseignants ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Résultat de larges enquêtes conduites sur tout le territoire sur les fragilités du système scolaire actuel, l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Une école de la réussite pour tous » relève dans leur diversité les freins qui nuisent à la réussite de tous les élèves mais souligne également les nombreuses initiatives et énergies dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les trois principes qui structurent les préconisations de l'avis – une école inclusive, une réelle mixité sociale et scolaire, une politique publique qui soutient et évalue les initiatives – sont au cœur du projet que porte la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En juillet 2015, dans le point d'étape « Vers un système d'éducation plus inclusif en France ? », l'OCDE a salué la mise en œuvre des réformes engagées par le ministère : la priorité donnée à l'école primaire et notamment à la maternelle, la rénovation de l'éducation prioritaire, la prévention du décrochage, l'évolution des pratiques d'évaluation, le plan numérique pour l'école, la redéfinition des programmes sur une base curriculaire et la réforme de la formation des enseignants. La réforme du collège, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, est également saluée comme permettant de relever le défi de la réussite pour tous, en développant plus de personnalisation de l'enseignement, un apprentissage plus précoce de la seconde langue vivante, des méthodes pédagogiques diversifiées, davantage de collaboration entre les enseignants et d'autonomie au sein des établissements. La qualité de la formation des enseignants étant la pierre angulaire de la réussite des élèves, le système de formation a été profondément réformé avec la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Le référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013) sur lequel s'adosse la formation initiale et continue a redéfini les contours du métier en posant un socle de compétences communes à tous les enseignants et personnels éducatifs, parmi lesquelles figure l'aptitude à prendre en compte la diversité des élèves et à s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. Le ministère a élaboré une nouvelle offre de parcours de formation hybride, M@gistère, qui, avec son système de captation audiovisuelle associée, permet d'associer simultanément tous les enseignants à une formation, quelles que soient leurs contraintes géographiques. De même, le maillage égal de tous les territoires a été assuré par des formations inter-académiques sur les valeurs de la République en 2014 et par la constitution des réseaux d'éducation prioritaire. En 2015, le ministère a engagé un plan de formation continue d'une ampleur inédite afin d'outiller les personnels d'encadrement et la totalité des enseignants du collège sur les différents axes de la réforme du collège. Enfin, le ministère apporte une attention particulière aux territoires ultramarins, qui concentrent un plus grand nombre de facteurs d'inégalités territoriales en matière d'éducation (Géographie

de l'école - Juin 2014) : ses services sont vigilants dans l'examen de la qualité de la formation professionnelle (dont la prise en compte de la formation aux langues vernaculaires et aux cultures du territoire) lors du processus d'accréditation des ESPE de La Réunion, des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Guyane), de Mayotte et de la Polynésie française, qui donne lieu à des rencontres en visio-conférence et à des préconisations. Chaque année, le dialogue stratégique de gestion et de performance conduit par la direction générale de l'enseignement scolaire avec les autorités académiques de ces territoires constitue un rendez-vous décisif pour leur attribuer les moyens dont ils ont besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87430

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6436

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2819